



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 27 juin 2024

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis 2024-08 du lundi 6 mai 2024, relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du Plan climat aiglon pour la période 2024 à fin 2026 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le Plan climat aiglon ;
2. D'accorder à la Municipalité le crédit-cadre nécessaire de CHF 800'000.- TTC pour la réalisation de mesures en faveur du climat telles que décrites dans le présent préavis ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 800'000.- le moment venu, aux meilleures conditions ;
4. De prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat « Réchauffement climatique : et si nous plantions des micro-forêts ? » de M. Alexandre Favre, pour le groupe PLR ;
5. De prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat « Pour la création d'une ou de pépinière(s) urbaine (s) et l'entretien du parc forestier urbain » de Mme Marie-Dominique Genoud-Champeaux, pour le groupe PS ;
6. De porter au budget 2025 le montant nécessaire à l'engagement d'un-e Délégué-e au Plan climat communal à 100%.

Ainsi délibéré en séance du vingt-sept juin deux mille vingt-quatre.

Le président


Jean-François SCHNEGG



La secrétaire


Véronique DELADOEY